

Commune de Vendays-Montalivet

date de dépôt : 16 juin 2014

demandeur : Monsieur ROY Paul

pour : extension et surélévation d'une habitation, extension de la grange et création d'une piscine

adresse terrain : 4 RTE de Mayan à la Moulineyre, à Vendays-Montalivet (33930)

**ARRÊTÉ**  
**accordant un permis de construire**  
**au nom de la commune de Vendays-Montalivet**

**Le maire de Vendays-Montalivet,**

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 16 juin 2014 par Monsieur ROY Paul demeurant 33 AV du Baleau, Wavre Belgique;

Vu l'objet de la demande :

- pour extension et surélévation d'une habitation, extension de la grange et création d'une piscine ;
- sur un terrain situé 4 RTE de Mayan à la Moulineyre, à Vendays-Montalivet (33930) ;
- pour une surface de plancher créée de 74 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 22 juillet 2014;

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 08 juin 1989, modifié le 17/12/2008, le 15/04/2009 et le 26/04/2010, mis en révision le 27/04/2007 ;  
et notamment le règlement de la zone UB,

Considérant que le projet consiste en l'aménagement d'un chai et son extension, la fermeture d'un abri et son extension ainsi que l'implantation d'une piscine,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis de construire est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2**

- la partie de l'extension situé sur limite séparative devra jouxter parfaitement celle-ci sans débord de toit, ni écoulement d'eau sur la parcelle voisine.

Le 04/08/2014

Le maire



P. BOURNEL